

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 juillet 2025

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme CLAVEYROLAS Sandrine donne pouvoir à Mme LEPEYTRE Chantal, M. CORBIN Nicolas donne pouvoir à M. GARRÉ Gilles, M. BOUCHER Jean-Noël donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia.

Membre Excusé : M. ADENIS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Quorum : 9 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h40.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame VERBRUGGHE Isabelle.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal : « Délibération de participation des frais scolaires »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cet ajout.

► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

Madame La Maire met aux voix ce Procès-Verbal déjà envoyé au Conseil Municipal.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 13

POUVOIRS : 4

POUR : 13

ABSTENTION : 0

► EVOLIS 23 – EVOLUTION DU SERVICE VOIRIE

Madame la Maire rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23, le résumé de l'audit mené à la demande du Comité Syndical et les propositions d'évolution qui ont été élaborées, intégrant les modifications suggérées lors de rencontres avec l'ensemble des communes adhérentes. Elle présente les divers scénarios envisagés et souligne la nécessité de se prononcer sur le scénario préférentiel. Elle précise en outre, que, pour le moment il ne s'agit pas d'une décision définitive mais d'un choix qui engage la commune toutefois.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Proposition 1 : Statut quo amélioré, utilisation de la part de la contribution forfaitaire : scénario qui propose le moins de modifications par rapport à la situation actuelle
 - Proposition 2 : Gestion syndicale standard : les interventions des uns et des autres indiquent que ce scénario n'est pas à retenir
 - Proposition 3 : Dissolution : trop d'inconvénients à ce scénario tant en termes de personnel que de coût
 - Proposition 4 : Retrait de la commune : cette solution ne semble pas devoir être retenue
- Madame La Maire met aux voix la proposition 1, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► MODIFICATION DES POINTS DE LIVRAISON D'ELECTRICITE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE L'ATELIER COMMUNAL

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude du SDE, (dans le cadre du Conseil en Energie,) a menée afin d'analyser la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques de l'atelier communal et de déterminer la rentabilité des bâtiments qui en ont bénéficié. Le taux d'autoproduction est de 6% sur tous les sites. L'analyse indique que la salle des fêtes et l'école primaire, et dans une moindre mesure un poste de refoulement, bénéficiant du dispositif, devraient être retirés de l'opération. En effet, au vu des chiffres, il serait préférable de vendre la part de production de ces sites plutôt que de l'utiliser dans l'opération d'auto consommation. Toutes les données chiffrées sont présentées et commentées à l'ensemble des élus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer le poste de refoulement de l'éco lotissement, la salle des fêtes et l'école primaire de l'opération d'autoconsommation. Madame La Maire met aux voix cette modification. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► BUDGET PRINCIPAL-FONCTIONNEMENT-VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX D'EAU PLUVIALE AU VILLAGE DE FREMINGES

Monsieur Yves PRADEAU demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de différents devis concernant le busage, la pose d'un drain ainsi que la réalisation d'un puisard pour faciliter l'écoulement d'eau pluviale au village de Fréminges. Il présente les devis suivants :

- HMP : 1172 H.T. 1406,40 TTC ;
- ALTP : 1994,81 H.T. 2393,77 TTC

Madame La Maire met aux voix le devis HMP. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **BUDGET ASSAINISSEMENT-INVESTISSEMENT-CREATION D'UN NOUVEAU POINT DE RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT RUE AUGUSTE COULON**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de différents devis concernant des travaux de raccordement du réseau d'assainissement à une grange située rue Auguste Coulon.

Une participation de 50% pour le raccordement est demandée à toute personne voulant se raccorder. Le montant des travaux de branchement jusqu'en limite de propriété est estimé à 1 609€ pour la commune.

Madame La Maire présente les devis suivants :

- HMP : 3218 H.T. 3861,60 TTC ;
- EVOLIS 23 : 4 476, 48 H.T. 5 371,78 TTC

Madame La Maire met aux voix le devis d'HMP. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE 2024**

Madame La Maire présente au Conseil Municipal les différentes modalités de calcul concernant la redevance d'occupation du domaine public « Orange » pour l'année 2024.

L'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locatives de l'emplacement occupé.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la RODP d'un montant de 2 016,80 €

Madame La Maire met aux voix cette proposition. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **CDG23 DELIBERATION POUR BENEFICIER DU SERVICE DE MISSION TEMPORAIRE**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de l'utilisation du service de mission temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

- Ce service coute 7% du salaire brut de l'agent à la collectivité.

Madame La Maire met aux voix cette proposition. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **AVENANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU RESTAURANT**

Du fait de la non réception de tous les éléments concernant ces avenants, Mme La Maire demande le report de ce point inscrit à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **DELIBERATION – PARTICIPATION DES FRAIS SCOLAIRES**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du départ de certains élèves de l'école sans justificatif recevable. Elle indique également avoir tenté de mettre en place une réunion entre élus concernés mais sans succès. En outre, elle note que ce n'est pas en « recrutant » des élèves dans les écoles voisines que nous arriverons à conserver un maillage territorial satisfaisant.

Madame La Maire propose donc que toute demande de participation aux frais d'investissement et de fonctionnement dans une école autre que le RPC de Chamborand, Lizières, Saint Priest La Feuille, soit refusée lorsque la capacité totale d'accueil du RPC de Chamborand/Lizières/St Priest la Feuille n'est pas atteinte.

Madame La Maire met aux voix cette participation, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **Travaux de rénovation du restaurant communal- modification du marché de travaux lot 02 démolition- VRD- gros œuvre- avenant n°2**

La délibération est reportée afin de permettre d'obtenir des informations complémentaires.

► **Travaux de rénovation du restaurant communal- modification du marché de travaux lot 09 peinture- travaux supplémentaire- avenant n°1**

La délibération est reportée afin de permettre d'obtenir des informations complémentaires.

► **Travaux de rénovation du restaurant communal- validation de devis de travaux supplémentaire hors marché- bande podotactile**

La délibération est reportée afin de permettre d'obtenir des informations complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

● Madame La Maire lit une motion relative à la réouverture du service de radiothérapie de l'Hôpital de Guéret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de prendre cette motion.

● Mme LAMETHE Sonia relate la demande d'un administré à savoir s'il est possible d'installer un abribus au village du Coud, dans le pré situé à côté de l'intersection de la route qui descend du village,

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

voie communale N°4 et de la voie communale N°5, parcelle N° ZR 0021 appartenant à Mme Bouzat née Vergnaud Marie-Thérèse. Cette parcelle est actuellement louée.

Le Conseil Municipal demande combien d'enfants utiliseraient cet abribus.

Une demande préalable doit être faite au propriétaire et au locataire de cette parcelle.

Y a-t-il des abribus non-utilisés sur la commune qui pourraient éventuellement être déplacés.

Cette demande doit être étudiée afin de donner une réponse concrète.

Prochain Conseil le vendredi 1^{er} août 2025 en cas de nécessité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h26.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE